

**Association ALPAGE**

Association Lyonnaise Pour une Agriculture écologique et Equitable
 Alpage est adhérente à Alliance PEC Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP.
 Siège : 249 Rue Vendôme, 69003 Lyon

e-mail : info@alpage-lyon.orgsite internet : www.alpage-lyon.org

GAEC du Levain
Jean Philippe DUCROUX
 Vervy
 69860 Saint Christophe
 Tel : 06 11 84 75 36

Réfèrent : Gallien RIEUSSET (referent.levain@alpage-lyon.org)

CONTRAT D'ENGAGEMENTS PRODUCTEUR – ADHERENT (PAINS, GOURMANDISES ET PIZZAS)
du au mardi 24 septembre 2019

Je soussigné(e) :

NOM, PRENOM :

ADRESSE :

TELEPHONE :

E-MAIL(S) :

Adhérent d'ALPAGE :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'association ALPAGE, adhérente à Alliance Paysans Ecologistes Consom'acteurs Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP, garant de l'éthique des AMAP et du respect de la Charte des AMAP et des principes définis par la charte des AMAP. Tous les documents et informations relatifs à l'association et aux distributions sont mis en ligne sur le site <http://www.alpage-lyon.org/>

En particulier, **je m'engage en devenant adhérent** :

- à partager les risques et les bénéfices avec le producteur dans les aléas de production
- à venir chercher mon panier le mardi entre 18h00 et 19h30 devant la MPT des Rancy. **En cas de retard ou d'absence, le dit panier ne sera pas délivré.**
- à régler la cotisation annuelle d'adhésion à AMAP Alpage de 10 euros

Le contrat ne pourra être résilié que si l'adhérent trouve un remplaçant. En cas de force majeure (déménagement, etc.), l'adhérent pourra bénéficier de l'aide du Conseil d'Administration, sous réserve de formuler sa demande suffisamment à l'avance.

			Quand ? (+ voir calendrier)	Qté choisie / distribution	Prix / unité	Nb de distributions 2018-2019 à considérer **	Total 2018-2019	Exemple : pour 1 qté choisie par distribution pour l'ensemble du contrat 2018-2019	
								Nbr distrib à considérer ***	Total
Le pain et sa farine*	Pain Bis (en farine T80)	1 kg	à toutes les distributions	x	5,00 €	x	=	44	220,00 €
		500 g		x	2,50 €	x	=	44	110,00 €
	Pain Graines (en farine T80 avec graines : lin, pavot, millet, sésame et tournesol)	1 kg		x	6,00 €	x	=	44	264,00 €
		500 g		x	3,00 €	x	=	44	132,00 €
	Pain Petit Épeautre (Épeautre pauvre en gluten)	500 g		x	5,00 €	x	=	44	220,00 €
	Pain au Seigle	500 g		x	3,50 €	x	=	44	154,00 €
	Chaque semaine, un pain différent (alternance entre pain bis 500g, graines 500g, seigle 500g ou petit épeautre 400g)	-		x	3,25 €	x	=	44	143,00 €
Farine T80 (issu des cultures de notre Paysan-Boulangier)	2,5 kg	1 fois par trimestre	x	4,25 €	x	=	4	17,00 €	
Le sucré*	Gourmandises (alternance de galettes au sucre, brioches ou sablés)	selon la production du jour	à toutes les distributions	x	6,00 €	x	=	44	264,00 €
	Brioche	400 g	environ une distribution sur deux	x	7,00 €	x	=	23	161,00 €
Le salé*	Pizza base crème (oignons, pommes de terre, jambon et fromage)	Ø env. 30cm	environ une distribution sur quatre	x	15,00 €	x	=	14	210,00 €
	Pizza base tomate (jambon, fromage, champignons et olives)			x	15,00 €	x	=	14	210,00 €
	Végétarienne à la crème (oignons, champignons et légumes de saison)			x	15,00 €	x	=	14	210,00 €
	Végétarienne à la tomate (champignons, légumes de saison et fromage)			x	15,00 €	x	=	14	210,00 €
	Chaque mois, une pizza différente (alternance entre les 4 pizzas précédentes)			x	15,00 €	x	=	14	210,00 €
Montant total du contrat 2018-2019 :							=		

* Farine bio et lait bio du producteur, tous les autres ingrédients nécessaires à la confection des produits sont issus de l'agriculture biologique

** Le nombre de distributions restantes est indiqué sur le tableau des dates de distribution au verso du contrat

*** Le nombre de distributions indiquées tient compte du panier « joker » (panier « joker » valable uniquement pour les contrats pains / gourmandises et sablés)

**Association ALPAGE**

Association Lyonnaise Pour une Agriculture écologique et Equitable
 Alpage est adhérente à Alliance PEC Rhône-Alpes, réseau régional des AMAP.
 Siège : 249 Rue Vendôme, 69003 Lyon

e-mail : info@alpage-lyon.orgsite internet : www.alpage-lyon.org

GAEC du Levain
Jean Philippe DUCROUX
 Vervy
 69860 Saint Christophe
 Tel : 06 11 84 75 36

Les dates de distribution sont précisées dans le tableau ci-dessous.

Date	Pains	Gourm.	Brioches	Pizzas	Farine	Notes, nb de dist. -> fin
02/10/2018	x	x	x	x		45 / 45 / 23 / 14 / 4
09/10/2018	x	x				44 / 44 / 22 / 13 / 4
16/10/2018	x	x	x			43 / 43 / 22 / 13 / 4
23/10/2018						Vacances Toussaint
30/10/2018	x	x	x	x		42 / 42 / 21 / 13 / 4
06/11/2018	x	x				41 / 41 / 20 / 12 / 4
13/11/2018	x	x	x			40 / 40 / 20 / 12 / 4
20/11/2018	x	x				39 / 39 / 19 / 12 / 4
27/11/2018	x	x	x	x		38 / 38 / 19 / 12 / 4
04/12/2018	x	x			x	37 / 37 / 18 / 11 / 4
11/12/2018	x	x	x			36 / 36 / 18 / 11 / 3
18/12/2018	xx	xx		x		Double distribution
25/12/2018						Vacances Noël
01/01/2019						
08/01/2019	x	x	x	x		33 / 33 / 17 / 10 / 3
15/01/2019	x	x				32 / 32 / 16 / 9 / 3
22/01/2019	x	x	x			31 / 31 / 16 / 9 / 3
29/01/2019	x	x				30 / 30 / 15 / 9 / 3
05/02/2019	x	x	x	x		29 / 29 / 15 / 9 / 3
12/02/2019	x	x				28 / 28 / 14 / 8 / 3
19/02/2019						Vacances Hiver
26/02/2019	x	x	x			27 / 27 / 14 / 8 / 3
05/03/2019	x	x		x	x	26 / 26 / 13 / 8 / 3
12/03/2019	x	x	x			25 / 25 / 13 / 7 / 2
19/03/2019	x	x				24 / 24 / 12 / 7 / 2
26/03/2019	x	x	x			23 / 23 / 12 / 7 / 2
02/04/2019	x	x		x		22 / 22 / 11 / 7 / 2
09/04/2019	x	x	x			21 / 21 / 11 / 6 / 2
16/04/2019						Vacances Pâques
23/04/2019	x	x	x			20 / 20 / 10 / 6 / 2
30/04/2019	x	x		x		19 / 19 / 9 / 6 / 2
07/05/2019	x	x	x			18 / 18 / 9 / 5 / 2
14/05/2019	x	x				17 / 17 / 8 / 5 / 2
21/05/2019	x	x	x			16 / 16 / 8 / 5 / 2
28/05/2019	x	x		x		15 / 15 / 7 / 5 / 2
04/06/2019	x	x	x		x	14 / 14 / 7 / 4 / 2
11/06/2019	x	x				13 / 13 / 6 / 4 / 1
18/06/2019	x	x	x			12 / 12 / 6 / 4 / 1
25/06/2019	x	x		x		11 / 11 / 5 / 4 / 1
02/07/2019	x	x	x			10 / 10 / 5 / 3 / 1
09/07/2019	x	x				9 / 9 / 4 / 3 / 1
16/07/2019	x	x	x			8 / 8 / 4 / 3 / 1
23/07/2019	x	x		x		7 / 7 / 3 / 3 / 1
30/07/2019	x	x	x			6 / 6 / 3 / 2 / 1
06/08/2019						
13/08/2019						Vacances Août
20/08/2019						
27/08/2019	x	x		x		5 / 5 / 2 / 2 / 1
03/09/2019	x	x	x		x	4 / 4 / 2 / 1 / 1
10/09/2019	x	x				3 / 3 / 1 / 1 / 0
17/09/2019	x	x	x	x		2 / 2 / 1 / 1 / 0
24/09/2019	x	x				Fin de contrat
TOTAL	45	45	23	14	4	

Règlement :

Les chèques sont à libeller à l'ordre du « **Gaec du Levain** ». Les chèques sont déposés en banque au début de chaque mois.

Pour le paiement du contrat de la saison 2018-2019 et selon mes possibilités, je choisis le mode de règlement suivant :

- Je fais 1 seul chèque d'un montant de €
- Je fais 2 chèques de montant identique.
2 x€ =€
- Je fais 4 chèques de montant identique.
4 x€ =€
- Je fais 6 chèques de montant identique.
6 x€ =€
- Je fais ... chèques de montant identique.
... x€ =€
- Je règle en espèces le montant de..... €

Note : Le règlement en une ou deux fois donne la possibilité au producteur de réaliser des investissements en limitant son endettement.

- Cotisation 2019 de 10€ à l'ordre d'Alpage dans le cas où je n'ai pas encore adhéré à l'AMAP.

Producteur :

Je m'engage à :

- Livrer à l'adhérent, selon le calendrier de distribution, les produits choisis sur le contrat.
- Informer l'adhérent de la vie de l'exploitation.
- Faire preuve de transparence sur mes modes de production.

L'association vous confirmera la validité de ce contrat en vous retournant un exemplaire daté et signé par le producteur.

Dates et signatures :

Le producteur : Jean-Philippe DUCROUX

Date :

Signature :

L'adhérent :

Date :

Signature :